

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

22 mars 2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 mars 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. MAZET Franck, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme MERCIER Céline, Mme DELALEUF Marie.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à Mme GOURON Claude
Mme ROUVRE Liliane donne pouvoir à Mme FERRAND Claude

Etaient absents excusés :

Etaient absents non excusés :

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BONZON Sébastien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 23 / 2023

**TRANSPORTS SCOLAIRES 2023 - 2024 / CONVENTION
DE DELEGATION DE COMPETENCES POUR
L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Monsieur Franck MAZET, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires, expose qu'à la rentrée prochaine, le syndicat des mobilités de Touraine est compétent pour la mise en œuvre de services de transport scolaire desservant les établissements scolaires de Vouvray.

A ce titre, le syndicat délègue l'organisation et le fonctionnement de ce service aux communes de Vouvray, Parçay-Meslay, Rochecorbon et Vernou-sur-Brenne pour l'année scolaire 2023/2024.

Il est proposé de définir les obligations de chacun, par convention, jointe en annexe.

Le conseil est invité à se prononcer sur les modalités d'organisation du service de transport scolaire définies par convention applicables à la rentrée 2023/2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités d'organisation du service de transport scolaire définies par convention applicables à la rentrée 2023/2024
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Madame le Maire,
Pascale DEVALLÉE



A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pascale Devallée".